



Industrie, Sciences et
Technologie Canada

Industry, Science and
Technology Canada



Plan ministériel

1991-1992

Canada 

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE CANADA

Plan ministériel

1991-1992

Le 14 juin 1991

PRÉFACE

La création d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) avait pour but de permettre au Canada de mieux concurrencer sur le marché international. Depuis ses débuts, ISTC a appuyé son action sur la position du gouvernement qui est convaincu que la vigueur industrielle future du Canada est liée aux sciences et à la technologie.

La poursuite de la prospérité du Canada au XXI^e siècle sera fonction de l'aptitude du pays à satisfaire les attentes croissantes de la clientèle de l'intérieur et de l'étranger, ainsi qu'à améliorer sa productivité. En partie, cela signifie que l'industrie canadienne doit réussir la mise en marché des biens et des services, améliorer la qualité des produits et réduire les coûts de main-d'œuvre, d'énergie et de matériaux pour rester en tête de la concurrence mondiale. L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, est aussi ministre du Commerce international, ainsi, les deux ministères entretiendront des relations plus étroites et veilleront à ce que les politiques et les initiatives du gouvernement relatives au commerce international, à l'industrie, aux sciences et à la technologie soient bien intégrées et à ce que ceux-ci profitent pleinement des avantages découlant de cette synergie.

ISTC encourage la compétitivité internationale et l'excellence de l'industrie, des sciences et de la technologie canadiennes. L'un des principaux éléments de la mise en œuvre de son mandat est relié à l'initiative du budget fédéral de 1991 s'intitulant ---- *Pour assurer la prospérité du Canada : Élaboration d'un programme de croissance à long terme du niveau de vie*. En outre, le Ministère participe aux Programmes économiques des Autochtones au pays et au Développement régional en Ontario.

Le plan ministériel débute par un énoncé du mandat et des valeurs d'ISTC, suivi des points saillants des priorités et des initiatives-clés. Grâce au présent document, chaque employé devrait mieux comprendre son travail par rapport au mandat du Ministère et communiquer efficacement à la clientèle ce que ce dernier a l'intention de réaliser.

Le sous-ministre,



H. G. Rogers

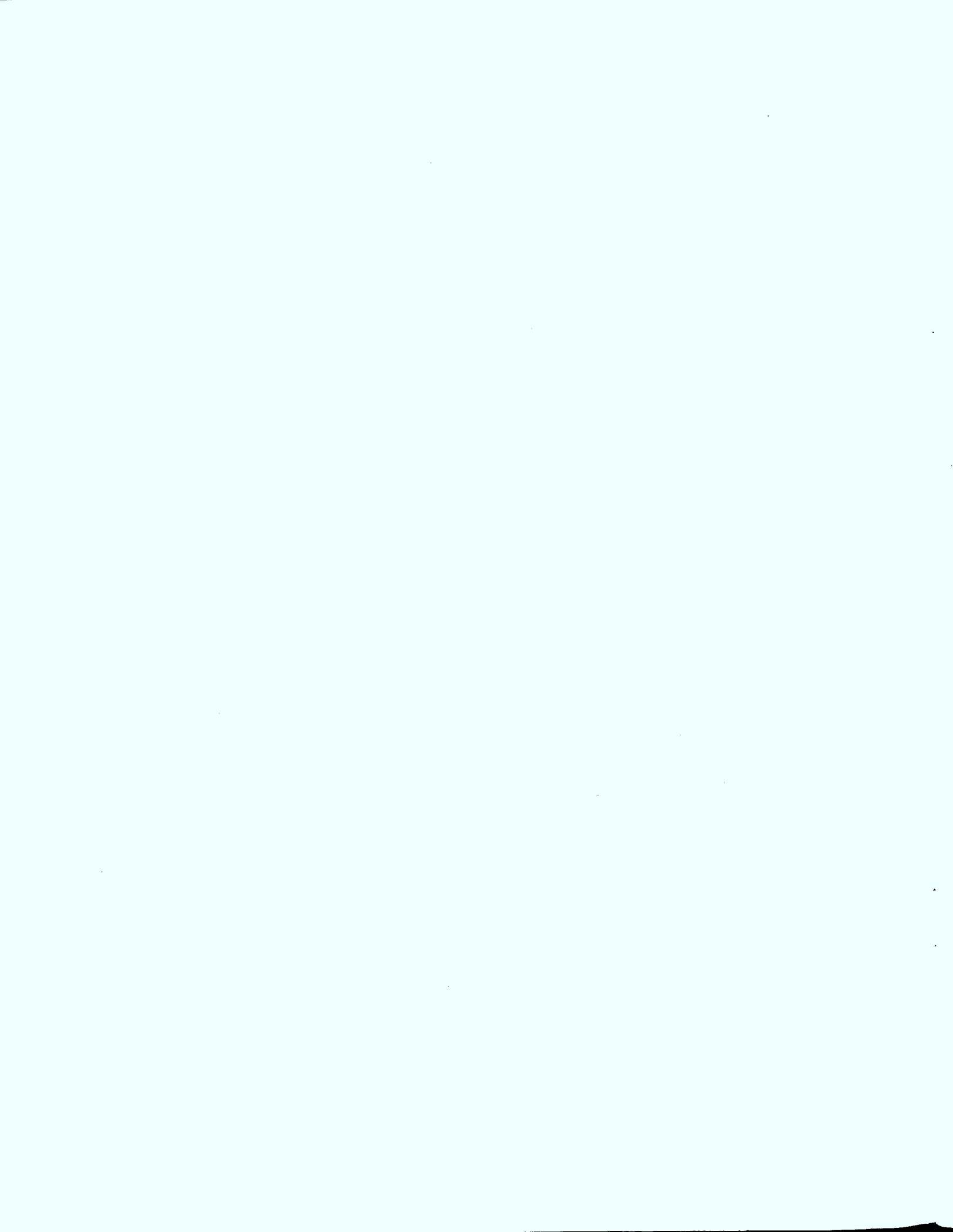
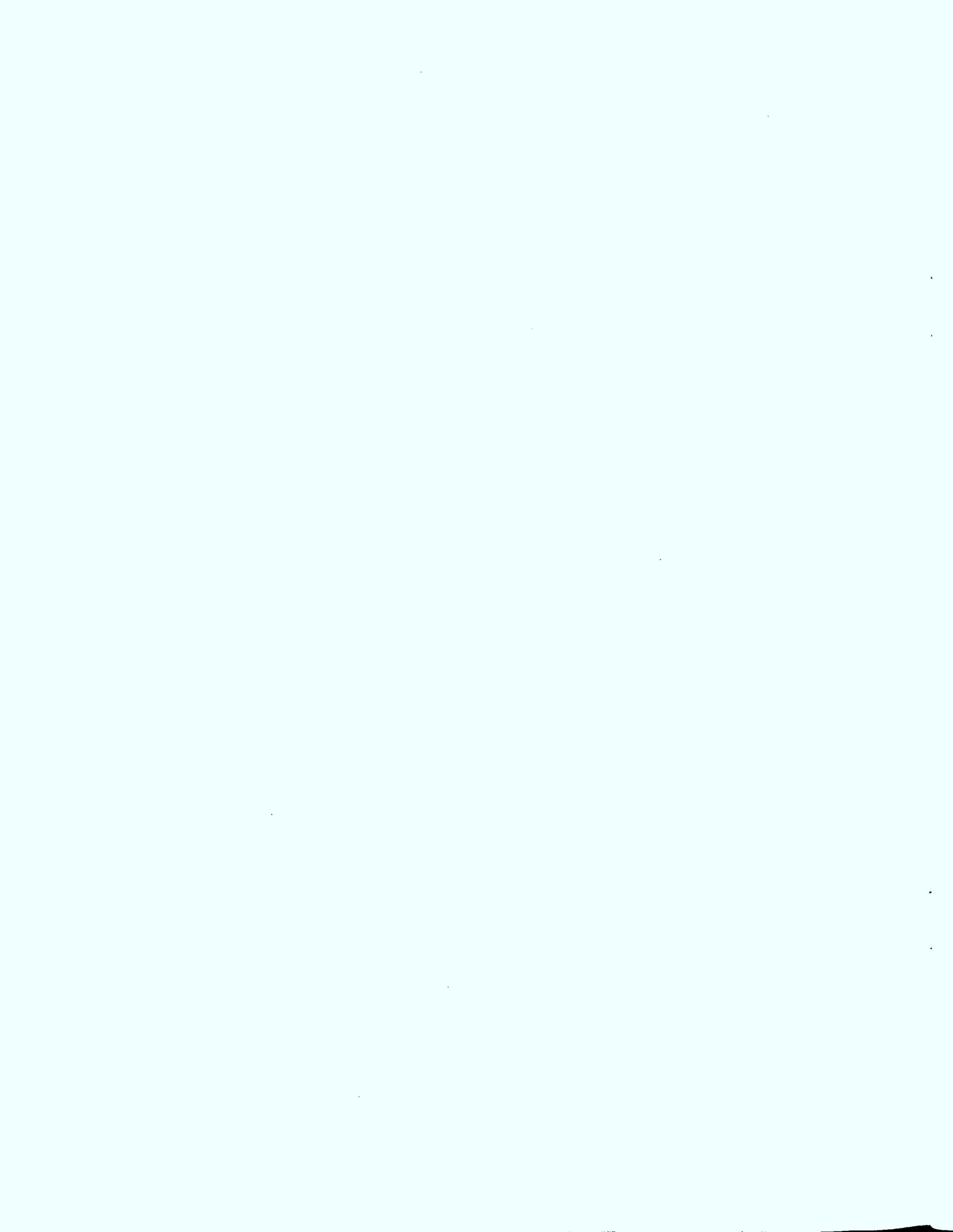


TABLE DES MATIÈRES

1. Mandat et valeurs d'ISTC	1
2. Orientation	2
Contexte	2
Priorités ministérielles et initiatives-clés	4
3. Priorités de gestion interne	14
4. Résultats escomptés	15
5. Conclusion	16



1. MANDAT ET VALEURS D'ISTC

Le mandat d'ISTC consiste à encourager la compétitivité internationale ainsi que l'excellence de l'industrie, des sciences et de la technologie canadiennes.

Pour remplir ce mandat, le Ministère doit :

- Favoriser la connaissance, le professionnalisme, la confiance et le respect mutuel.
- Offrir des services et de l'information de qualité à ses clients.
- Encourager et reconnaître l'innovation et l'excellence.
- Agir à titre de chef de file.

2. ORIENTATION

Contexte

Dans un discours prononcé le 25 août 1989, le premier ministre expliquait la raison pour laquelle le gouvernement créait ISTC :

Très simplement, notre prospérité, et la prospérité de nos enfants, dépendent de la capacité de nos industries de soutenir la concurrence des industries du monde entier... Les sciences et la technologie sont les clés d'une économie compétitive moderne... (C'est) pourquoi nous avons créé le puissant nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

- Pour maintenir la prospérité et soutenir la compétitivité internationale, le gouvernement, l'industrie, les travailleurs ainsi que les milieux universitaires et scientifiques doivent établir des partenariats solides pour se pencher sur les facteurs suivants :
 - La croissance de l'emploi du Canada, principal facteur de l'expansion du PIB au cours des trente dernières années, ralentit avec le vieillissement de la génération du baby boom.
 - Les gains de productivité ont été lents et le taux de croissance de la productivité totale n'a pas évolué.
 - Même si la situation économique actuelle est attribuable en grande partie à des facteurs cycliques, l'industrie canadienne est également mise au défi par des facteurs comme l'arrivée de blocs commerciaux régionaux, l'évolution rapide des technologies et l'apparition de nouveaux concurrents qui offrent des produits de plus haut niveau sur les marchés intérieurs et extérieurs traditionnels du pays. La force du Canada dans les secteurs des ressources est aussi mise à l'épreuve par l'accroissement de la concurrence mondiale.
- La clé du succès d'ISTC consiste à gagner la confiance des milieux industriel et scientifique, qui joueront des rôles essentiels pour relever avec succès le défi de la concurrence au XXI^e siècle. À cet égard, le Ministère s'établit en catalyseur et en défenseur, au sein du gouvernement fédéral, de la cause de la compétitivité internationale et de l'excellence scientifique. Une solide base de connaissances et un réseau fort, constitué de participants-clés des secteurs privé et public, sont essentiels pour cette tâche.
- Au cours de 1991-1992, les priorités du Ministère visent l'amélioration de la compétitivité internationale et de la prospérité des entreprises canadiennes. Les cinq composantes suivantes rendent compte des priorités d'ISTC et représentent les grands défis que le gouvernement et le secteur privé doivent relever :
 - Pour un commerce plus sélectif : marchés et commercialisation.
 - Innovation et adaptation : les sciences et la technologie.
 - La formation en fonction de l'avenir : pour assurer la qualité de la main-d'œuvre.

- Financer la croissance par la recherche d'investissements.
- Un marché intérieur plus compétitif : la nécessité d'une réforme en profondeur.
- Pour relever ces défis avec succès, l'industrie, les syndicats et le gouvernement doivent travailler à la cause commune et faire abstraction des différences de structures et d'organisations.
- Avec la participation des principaux ministères à vocation économique et commerciale, il y aura une vaste consultation fédérale auprès des dirigeants de l'industrie, des universités et des syndicats dans l'ensemble du Canada. Ce processus permettra d'atteindre les objectifs suivants :
 - Cerner les défis concurrentiels auxquels le Canada fait face.
 - En arriver à un consensus sur le plan d'action exigé par ces défis.
 - Amener les intervenants à collaborer aux mesures nécessaires à l'amélioration de la compétitivité intérieure et extérieure du Canada.
 - Faciliter la préparation d'un plan d'action fédéral.
- Au cours des trois dernières années, ISTC a nettement réorienté ses approches en matière de programmes à l'industrie; parmi celles-ci, mentionnons :
 - La reconnaissance que la base des connaissances d'ISTC constitue son outil de travail, en particulier au chapitre de l'information sur la situation internationale, celle sur les secteurs et sur l'entreprise.
 - Un accent sur le rôle d'ISTC en matière d'élaboration de politiques et de défense à partir de vastes consultations et de la constitution de réseaux.
 - Une gamme plus étendue de services à l'entreprise, assurés localement et adaptés aux besoins du client.
 - L'abandon général de l'aide financière aux entreprises et le passage à des consortiums, des regroupements, des associations et d'autres entreprises en collaboration.
- Les bureaux régionaux constituent les points de contact et de prestation des programmes et des services à l'entreprise d'ISTC, en particulier à la PME. Grâce à eux, les clients ont un accès direct à l'information et aux compétences industrielles, commerciales et technologiques. Chaque bureau dispose d'un Centre de commerce international (CCI), point de livraison et de coordination des services ainsi que des programmes d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC). Les centres collaborent avec les spécialistes sectoriels et les agents d'expansion industrielle d'ISTC pour déterminer les secteurs prioritaires d'exportation et voir quelles sont les entreprises prêtes à prendre une place sur le marché des exportations ou à s'y étendre davantage. ISTC dispose de bureaux locaux distincts pour les Programmes économiques des Autochtones, qui offrent des programmes et des services parallèles adaptés à la clientèle autochtone. Les bureaux régionaux jouent un rôle important pour les possibilités d'expansion technologique, de prestation de services technologiques et d'avancement des technologies stratégiques. On y entreprend des activités de prospection des investissements et de courtage, et on y assure la promotion du tourisme et de l'esprit d'entreprise. En outre, ces bureaux recueillent de l'information et livrent des renseignements adaptés aux besoins de la clientèle, gèrent les relations d'ISTC avec les gouvernements des provinces et défendent leurs clients.

- Le réseau de Centres de services aux entreprises a prouvé son efficacité comme service à la clientèle et instrument ressource d'ISTC. Il répond à plus de 10 000 demandes par mois adressées par des clients du secteur privé aux bureaux régionaux et à l'administration centrale d'ISTC. Ces centres fournissent au personnel et à la clientèle d'ISTC des conseils et de l'aide au sujet des services, des produits, des programmes et des compétences relevant du Ministère.
- Afin de s'assurer que l'accent est mis sur la compétitivité internationale et sur la mise en valeur des ressources scientifiques et techniques de toutes les régions du Canada, ISTC coordonne ses activités et travaille étroitement avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et la Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO), ce qui vient s'ajouter à ses responsabilités directes concernant l'Ontario. La coopération étroite avec le Bureau de développement régional du Québec, qui relève désormais de l'honorable Benoît Bouchard, se poursuivra.
- En dernier lieu, ISTC collabore avec le milieu autochtone des affaires pour appuyer la création d'entreprises et de capitaux autochtones qui encourageront la participation entière de ce groupe à l'économie du Canada.

Priorités ministérielles et initiatives-clés

Priorités en matière de compétitivité

Voici les priorités d'ISTC en matière de compétitivité, priorités favorisant aussi la prospérité.

Pour un commerce plus sélectif : marchés et commercialisation

- Étendre et assurer l'accès aux marchés mondiaux grâce à :
 - L'accès accru aux marchés pour les exportations canadiennes, et à l'encouragement à l'industrie de profiter pleinement des nouveaux débouchés du marché offerts par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la Ronde de l'Uruguay des négociations commerciales multilatérales, et d'autres initiatives multilatérales et bilatérales d'importance stratégique.
 - L'appui à l'industrie pour l'évaluation des points forts et des points faibles du Canada par rapport à ceux des marchés mondiaux, et la mise au point de stratégies permettant aux entreprises canadiennes de devenir plus concurrentielles.
 - La collaboration avec l'industrie et les ministères à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de promotion des exportations à destination des marchés-clés dans des zones comprenant les États-Unis, l'Asie et l'Europe.
 - L'encouragement aux entreprises canadiennes d'investir à l'étranger afin d'établir ou de renforcer leur position sur les nouveaux marchés internationaux.

- Plus précisément :
 - Les États-Unis restent le marché prioritaire. Il faut accélérer le passage des activités génériques en vertu de l'Accord de libre-échange à des activités visant les secteurs et les sous-secteurs, y compris des initiatives qui permettront aux entreprises canadiennes de disposer de meilleurs renseignements sur les débouchés et les progrès actuels sur certains marchés régionaux des États-Unis.
 - En Asie, c'est sur le Japon qu'ISTC se concentre en mettant l'accent sur l'investissement et la technologie. Les intérêts du Ministère dans d'autres parties de l'Asie sont concentrés sur le commerce et la position de l'industrie canadienne au chapitre des futurs débouchés. Avec l'apparition et la croissance des « économies dynamiques d'Asie », le Canada doit également profiter des débouchés croissants en matière d'investissement et de technologie.
 - En Europe occidentale, le nouveau marché unique exige une approche stratégique qui doit encourager et accueillir des entreprises en participation, des investissements et d'autres mécanismes visant à aider les entreprises canadiennes à établir leur présence ainsi qu'à se ménager un accès aux marchés et aux technologies européennes en évolution.
 - La participation du Canada aux discussions avec le Mexique et les États-Unis au sujet d'un accord commercial complet donnera à cette question toute son importance en 1991-1992.
- Parmi les initiatives-clés d'ISTC pour 1991-1992, mentionnons :
 - Le libre-échange en Amérique du Nord qui comprend des discussions entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, et la réduction accélérée des droits en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. ISTC participe directement aux discussions sur les secteurs de l'automobile, de la pétrochimie et des normes avec les États-Unis et le Mexique.
 - L'exécution d'initiatives relevant du Programme fédéral de politique en matière de tourisme.
 - Des initiatives spécifiques de services, dont l'expansion du Réseau d'approvisionnement et de débouchés d'affaires (RADAR) pour y inclure une base de données sur les industries de service du tourisme et de l'environnement, la mise à jour des profils sectoriels, et le renforcement des liens avec les associations industrielles qui veulent offrir plus de services à leurs membres.
 - La mise en œuvre de nouveaux programmes d'aide à la technologie et à l'innovation afin de renforcer la position internationale des industries-clés (campagnes sectorielles, Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense [PPIMD], etc.).
 - L'aide à l'entreprise sur une base sélective par le biais d'expositions, de missions, de Globe 92 et du Programme de développement des marchés d'exportation, et une activité d'exportation plus intense avec les États-Unis, le Japon et l'Europe.
 - L'encouragement à une expansion supplémentaire des industries aérospatiales et de défense grâce à des mesures d'expansion du marché telles que la défense des approvisionnements, les avantages industriels et régionaux, l'Accord sur le partage du développement industriel pour la défense et les programmes internationaux de conception et de fabrication communes de produits.

- L'appui à la planification d'une stratégie sectorielle et l'élaboration de cette dernière, si possible avec le Commerce extérieur, afin de promouvoir les occasions offertes par l'Accord, par exemple, dans le domaine des biens de consommation, de l'alimentation, du textile, du vêtement, de la chaussure, des services de consultation, des services d'enseignement et de formation, etc.

Innovation et adaptation : les sciences et la technologie

- Promouvoir l'excellence scientifique et technologique et aider l'industrie à trouver, acquérir et appliquer la technologie en :
 - Se faisant le champion de la croissance de la collectivité et de la culture scientifiques et technologiques canadiennes, ainsi qu'en sensibilisant davantage tous les secteurs de la société canadienne aux sciences et à la technologie (S-T).
 - Favorisant les liens entre les établissements des secteurs publics, privés et universitaires dans le but de lancer, d'élaborer, d'exploiter et de commercialiser des technologies et des procédés nouveaux.
 - Facilitant l'accès aux technologies critiques pour la compétitivité des industries canadiennes, y compris les matériaux industriels de pointe, la biotechnologie, les technologies de l'information et la microélectronique, ainsi que leur diffusion.
 - Aidant les entreprises à trouver, à acquérir et à commercialiser des technologies nécessaires grâce à des accords de collaboration tels que des entreprises en participation et des regroupements stratégiques, ainsi que par le biais de nouveaux investissements au Canada ---- en particulier, d'investissements qui rapportent à l'industrie canadienne des technologies de pointe.
 - Assurant des services permettant aux entreprises de trouver et d'acquérir plus facilement des technologies optimales à l'appui de leurs objectifs.
 - Adoptant une approche favorable à la S-T en matière de relations entre le Canada, l'Europe de l'Ouest et la Communauté européenne en recourant aux instruments analytiques mis au point à l'occasion de la stratégie de S-T Canada-Japon. Il faut aussi étudier la portée d'une collaboration technologique plus systématique avec les États-Unis et avec les autres pays de la région Asie-Pacifique.
 - Assurant la promotion de l'exploitation de débouchés produits par l'application des sciences et des technologies d'assainissement et de protection de l'environnement.
- Parmi les initiatives-clés d'ISTC pour 1991-1992, mentionnons :
 - Des regroupements technologiques, des liens et des initiatives d'entreprises en participation en vue d'encourager l'échange de technologie des laboratoires fédéraux vers le secteur privé.
 - Le Plan vert ---- tirer parti des débouchés résultant des S-T appliquées aux problèmes de l'environnement. A cet égard, le Ministère consulte régulièrement l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers. Le gouvernement fédéral, l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers (PAPRICAN) et les principaux acteurs des industries forestière et chimique ont signé un protocole d'entente et investiront 60 millions de dollars au cours des 5 prochaines années pour des projets de recherche sur les produits et d'élaboration de procédés technologiques visant à rendre l'industrie plus concurrentielle et respectueuse de l'environnement. Le projet examinera les secteurs

comme celui de la réduction des déchets de matières premières et la faisabilité de procédés innovateurs de blanchiment.

- Des stratégies d'investissement en biotechnologie et en matériaux de pointe ---- qui prendront la forme de propositions de plans d'entreprise et auxquelles participeront les industries, les universités ainsi que le secteur public.
- La stratégie de S-T Canada-Europe ---- se traduira par l'orientation des projets avec des partenaires commerciaux du Canada en Europe et fixera des priorités à ce chapitre.
- La deuxième Semaine nationale des sciences et de la technologie au Canada en octobre 1991.
- La publication d'études sur les réussites en matière de recherche faite en collaboration par l'industrie et l'université.
- Le renforcement du rôle de chef de file et de coordonnateur d'ISTC auprès des ministères et des organismes à vocation scientifique et des centres de recherche universitaires.
- La définition de la participation du Canada à l'étude de faisabilité sur un système intelligent de fabrication avec le Japon, les États-Unis, l'Australie et la Communauté européenne.
- Une concentration stratégique sur le PPIMD et les avantages industriels des grands projets en vue d'attirer des technologies et des investissements-clés au Canada.
- La mise en œuvre de programmes-clés comme le Programme des technologies stratégiques, le Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier et le Programme de la microélectronique et du développement des systèmes.
- Des campagnes sectorielles.
- La recherche des nouvelles technologies nécessaires aux entreprises canadiennes par le biais de missions, de vérifications de technologie et d'appui à la participation des associations industrielles à la R-D.

La formation en fonction de l'avenir : pour assurer la qualité de la main-d'œuvre

- Encourager la population active canadienne à devenir alphabétisée, qualifiée et polyvalente, et aider les personnes à travailler plus efficacement avec la technologie pour améliorer l'avantage concurrentiel au pays, c'est-à-dire :
 - Encourager le perfectionnement et l'utilisation productive des compétences d'un personnel hautement qualifié, particulièrement des femmes dans les domaines des sciences naturelles et du génie.
 - Encourager le perfectionnement et l'utilisation productive des compétences des techniciens et des technologues.
- Mettre sur pied des programmes améliorés de formation industrielle pour permettre à la population active canadienne plus instruite, plus mobile et plus qualifiée de s'adapter aux exigences des marchés intérieur et extérieur technologiquement évolués.

- Parmi les initiatives-clés d'ISTC pour 1991-1992, mentionnons :
 - Des travaux d'analyse aidant à assurer la prospérité du Canada (budget de 1991), y compris de la recherche concentrée sur l'élaboration de politiques et de programmes de formation pour en faire des outils de diffusion de l'expansion industrielle et technologique.
 - Une attention particulière sera accordée à la surveillance et à la défense des intérêts de la clientèle d'ISTC pouvant profiter d'un certain nombre de grandes initiatives, y compris l'initiative du Premier ministre en matière d'enseignement et de formation, la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre nouvellement créée, les études sectorielles d'Emploi et Immigration Canada (EIC), la nouvelle enquête d'EIC sur la formation dans l'industrie, le Programme sur les répercussions de la technologie de Travail Canada, l'étude sur l'enseignement et l'économie du Conseil économique du Canada, et l'initiative entreprises-établissements d'enseignement du Conference Board du Canada.
 - Un certain nombre de publications spécifiques destinées à aider les gestionnaires de PME à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies efficaces visant à améliorer la compétitivité, pour répondre aux besoins de renseignements et d'enseignement en gestion des PME.
 - Refonte et meilleure commercialisation du programme Bourses Canada.
 - Des documents d'information et de sensibilisation afin d'encourager les jeunes femmes à poursuivre des études et à entreprendre une carrière en sciences, en mathématiques et en génie.

Financer la croissance par la recherche d'investissements

- Préconiser des politiques assurant un financement compétitif et améliorant la base de capital essentielle à la croissance des entreprises canadiennes concurrentielles sur le plan international, c'est-à-dire :
 - Aborder les grandes questions de financement.
 - Élaborer des politiques et des pratiques au sein des marchés financiers mettant les capitaux requis à la disposition des PME, particulièrement de celles qui sont fondées sur la connaissance, ou dépendent des technologies, ou les deux.
- Parmi les initiatives-clés d'ISTC pour 1991-1992, mentionnons :
 - La recherche d'options en vue d'améliorer le financement par actions permettant l'utilisation efficace des garanties de l'État et la stimulation du marché privé.
 - L'analyse du flux des investissements, de la propriété et des incidences sur la politique; l'accent sera mis sur les incidences de l'investissement étranger sur l'échange et la diffusion de technologies, donc son incidence sur les capacités technologiques du Canada. Ces travaux seront entrepris avec Investissement Canada.
 - La surveillance de la mise en œuvre de la TPS et de la compétitivité fiscale internationale, y compris l'analyse de secteurs-clés où le financement joue un rôle important.
 - Collaboration avec Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, et Investissement Canada sur la recherche de perspectives d'investissements.

- Résolution, de concert avec le Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise, de l'orientation future de *Loi sur les prêts aux petites entreprises* comportant l'exécution d'une révision globale du programme.

Un marché intérieur plus compétitif : la nécessité d'une réforme en profondeur

- Créer une culture et un climat d'entreprise positifs au Canada, c'est-à-dire :
 - Encourager l'entrepreneurship et la prise de risque, par exemple, en célébrant les réalisations des entreprises canadiennes.
 - Encourager les S-T et l'innovation.
 - Encourager la commercialisation et l'orientation vers la mondialisation.
 - Encourager de meilleures pratiques de gestion ainsi que l'enseignement et la formation permanentes auprès de l'industrie canadienne et du milieu scientifique.
 - Collaborer avec les provinces en vue d'éliminer les entraves au commerce interprovincial, aux services et aux investissements d'ici 1995.
 - Encourager le développement économique durable et donner des avis sur les questions reliées à l'environnement issues du mandat d'ISTC.
 - Répondre aux besoins d'adaptation des entreprises, liés à la récession actuelle ou à des facteurs structurels, de façon à tenir compte de la nécessité d'accroître la compétitivité internationale à long terme.
 - S'efforcer d'améliorer le climat et veiller à se placer de manière à fournir d'importants services de haute qualité à ses clients en :
 - Mettant au point une stratégie de participation et de prestation de services dans le nouveau domaine de la gestion totale de la qualité.
 - Arrivant à un consensus sur une approche axée sur la clientèle en matière de prestation de services.
 - Préparant une stratégie pour la mise en marché de ses services.
 - Élaborant un processus de surveillance et de suivi des résultats des services-clés et de la satisfaction de la clientèle.
 - Favoriser l'ouverture et l'efficacité du marché intérieur à l'appui d'une économie canadienne concurrentielle sur le plan international et de l'unité nationale. Cela comprendra :
 - La mise en œuvre d'accords sur les pratiques d'achat de biens et de commercialisation de la bière; ces accords illustrent l'efficacité des mesures intergouvernementales visant la suppression des obstacles au commerce interprovincial.
 - Le recours au comité intergouvernemental des ministres pour assurer la promotion et la poursuite de l'ouverture et de l'efficacité du commerce intérieur.

- Des analyses à l'appui de l'initiative nationale d'élaboration et de maintien de l'ouverture du marché intérieur canadien d'ici 1995 dans le cadre des initiatives de compétitivité et d'unité nationale.
- Étendre la base des connaissances du Ministère sur les sujets-clés qui créent un climat favorable aux entreprises, étant donné les changements dans la production industrielle et la concurrence internationale.
- Continuer à accroître l'efficacité du Ministère en matière de surveillance et de défense des intérêts de la clientèle au sujet de questions comme l'environnement, les transports, les télécommunications, la propriété intellectuelle, les ressources humaines et la fiscalité.
- Établir, en collaboration avec d'autres ministères, un processus dans le domaine de la réglementation en matière d'environnement visant à rapprocher le développement durable, la compétitivité économique et la création ou l'adoption d'une nouvelle technologie reliée à l'environnement.
- Élaborer la stratégie interministérielle des approvisionnements canadiens pour 1991-1992, et en gérer le processus.
- Préparer des profils sectoriels et des études de compétitivité des principales industries canadiennes.
- Tenir à jour les compétences spécialisées en vue de l'analyse des grands projets et des projets spéciaux.
- Donner de l'importance à l'élaboration de la base de connaissances sur les options du fédéralisme renouvelé. Au chapitre de la compétitivité et de la prospérité, des recherches et des analyses supplémentaires seront faites sur les rôles des gouvernements dans l'économie du pays.

Constitution de partenariats

Les multiples dimensions ou composantes de la compétitivité ont chacune leur importance, mais aucune ne peut garantir le progrès à elle seule. Ce dernier réside dans l'intégration efficace de tous les éléments en une stratégie cohérente et exige que tous les intervenants ---- entreprises, travailleurs, enseignants, gouvernements et le grand public ---- adhèrent à de nouveaux partenariats et soient sensibles à l'évolution.

Tous les intervenants dans la prospérité future du Canada doivent s'entendre sur les réalisations à accomplir et la manière d'y parvenir.

- Voici les principales caractéristiques de la constitution de partenariats :
 - Gestion innovatrice ---- les unités fonctionnelles d'une organisation, par exemple, la conception de produits, la production, la commercialisation et les finances, doivent travailler ensemble plutôt que dans l'isolement; tous les employés, et non pas seulement les cadres, doivent contribuer à la croissance de l'entreprise. Le partenariat comprend non seulement les employés, mais également les clients et les fournisseurs.
 - Relations patronales-syndicales ---- direction et syndicat doivent comprendre qu'il leur est impossible d'atteindre les buts qu'ils se sont fixés s'ils se font concurrence.

- Enseignement ---- il faut élaborer des partenariats pour s'assurer que le système d'enseignement réponde aux nouveaux besoins; améliorer la transition de l'école au travail; fournir les scientifiques et les chercheurs, ainsi que les installations essentielles dans une économie fondée sur la connaissance; appuyer les activités de formation sur les lieux de travail. Comme exemple, citons les programmes d'enseignement coopératif, l'élaboration de matériel de cours spécialisés, les bourses d'étude et les expériences de travail.
- L'entreprise unie ---- les entreprises sont en mesure de coopérer, tout en veillant à leurs propres intérêts; grâce à des regroupements stratégiques ou des entreprises en participation, conçus de manière à atteindre un but précis, tel que l'accès à la technologie, et des réseaux de commercialisation ou de distribution; ou grâce à des consortiums de recherche qui regroupent des ressources limitées en R-D pour résoudre des problèmes communs.
- Coordination des activités des gouvernements ---- améliorer la coordination des buts et des diverses stratégies dans les domaines de compétence et les régions du Canada.
- Harmonisation des objectifs des secteurs public et privé ---- arriver à un consensus tenant compte des intérêts de tous les intervenants afin de rendre l'économie plus innovatrice et plus concurrentielle.

Développement régional de l'Ontario

Les priorités de développement régional pour l'Ontario consistent à :

- Continuer à concentrer les efforts du gouvernement fédéral sur le nord de l'Ontario, c'est-à-dire :
 - Assurer l'application à point nommé des programmes et des services de FedNor.
 - Défendre les intérêts de l'Ontario dans les activités fédérales coordonnées dans cette province afin d'en maximiser les avantages pour les résidents du Nord.
- Appuyer certains projets dans le sud de l'Ontario, lorsque les circonstances le justifient.
- Parmi les initiatives-clés en matière de développement régional de l'Ontario pour 1991-1992, mentionnons :
 - Achever la conception et entreprendre la mise en œuvre du cadre de travail sur les programmes des forêts, des minéraux et du tourisme en vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Ontario sur le développement régional du nord de l'Ontario, et établir le comité fédéral-provincial de gestion de l'Entente auxiliaire.
 - Faciliter la mise en œuvre de l'initiative destinée au sud de l'Ontario qui fournit une aide à la mise en marché en matière de tourisme et s'occupe des besoins spécifiques de l'est de l'Ontario grâce à des mesures qui s'appuient sur la compétitivité de petites entreprises existantes et des efforts des collectivités.
 - Poursuivre la croissance qu'ont permis les programmes d'aide à l'entreprise de FedNor; ceux-ci ont jusqu'ici engagé au total 31 millions de dollars, produit 125 millions de dollars de nouveaux investissements et permis la création de 2 500 emplois.

- Organiser une série de consultations entre le Ministère et le Conseil consultatif de FedNor avec le monde des affaires et d'autres intervenants du nord de l'Ontario afin de mettre au point un ensemble de programmes à l'intention de FedNor en vigueur après mars 1992.

Priorités de développement économique autochtone

- Les priorités de développement économique autochtone sont les suivantes :
 - Défendre le développement économique et commercial des Autochtones dans les secteurs public et privé.
 - Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des services de nature à améliorer l'économie autochtone par l'expansion des entreprises et des capitaux.
 - Agir comme partenaire, avec Affaires indiennes et du Nord Canada ainsi qu'avec Emploi et Immigration Canada dans la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones établie par le gouvernement fédéral afin de promouvoir l'autosuffisance économique de ces peuples à partir des collectivités.
 - Constituer un réseau de chefs d'entreprise et d'entrepreneurs qualifiés capables de soutenir la croissance du secteur privé autochtone jusqu'au XXI^e siècle.
- Une priorité additionnelle est accordée aux activités suivantes :
 - Accroissement du rôle des gouvernements provinciaux et du secteur privé dans le développement économique des Autochtones.
 - Création de mécanismes permettant d'accroître le rôle d'application des programmes pour les établissements et les organismes financiers autochtones.
- Parmi les initiatives-clés de développement autochtone pour 1991-1992, mentionnons :
 - Le succès de la première année d'administration du Programme de développement des entreprises autochtones donnée à contrat à six établissements autochtones. La détermination et la négociation de neuf autres accords de ce genre se poursuit.
 - L'encouragement aux provinces à participer de façon accrue aux initiatives de développement économique autochtone, en particulier dans les domaines relevant des provinces, tels que l'accès aux ressources naturelles. La relation de travail avec les gouvernements des provinces s'en trouvera améliorée; de plus, il y aura production d'un rapport aux ministres sur l'augmentation de la participation de ces dernières au développement économique autochtone.
 - L'élaboration d'un modèle de stratégie pour l'amélioration de la situation socio-économique des Autochtones vivant dans les villes, par exemple, à Winnipeg.
 - La poursuite d'initiatives favorable à l'entrepreneurship et au commerce dans les collectivités autochtones; ces initiatives comprendront des séminaires, des conférences, du matériel audiovisuel, du matériel d'enseignement, des prix d'encouragement à l'entreprise, et autres. Les manifestations et les initiatives entreprises par les clients et le Programme doubleront et permettront d'améliorer le climat d'entrepreneurship et de commerce dans la collectivité autochtone.

- Un accroissement de la surveillance de projets de création d'entreprise au cours de l'étape de mise en œuvre afin de s'assurer que les systèmes d'appui sont adéquats et, au besoin, que l'aide à long terme est assurée. Cela se traduira par la mise en place de mesures de surveillance du Programme et une aide à la résolution de problèmes adaptées à la taille et à la complexité du projet.

3. PRIORITÉS DE GESTION INTERNE

L'extension de sa base de connaissances, grâce à la consultation avec les clients, la gestion de l'information en tant que ressource ministérielle, ainsi que l'expansion des compétences de son personnel, constituent des priorités de gestion interne d'ISTC. Plus précisément, le Ministère continuera d'assurer un rôle de chef de file dans les domaines des finances, du personnel et de l'administration, tout en poursuivant l'amélioration des services à la clientèle et en réduisant le fardeau administratif.

L'apparition d'un milieu de travail plus positif et favorable aux employés, ainsi qu'une hausse générale du niveau du moral et de la satisfaction professionnelle dans l'ensemble du Ministère, devraient se traduire par la mise en œuvre des recommandations du Cadre de gestion des ressources humaines et du cadre de FP 2000 Plus, approuvés par ISTC. Parmi les initiatives prioritaires, mentionnons l'amélioration de la communication interne, l'amélioration de l'interaction et de la coordination des efforts entre les cadres et les employés, un accroissement des initiatives de rétroaction vers le haut, l'équité en matière d'emploi au chapitre de l'avancement des femmes, ainsi que la nécessité de produire de la documentation sur le marché, la collecte de renseignements, le recours à la technologie, pour le personnel de l'administration centrale et des bureaux régionaux. La réorientation de la gestion de l'information d'ISTC et des techniques à l'appui des priorités ministérielles, y compris l'élaboration d'une culture ministérielle qui insiste sur le partage de l'information comme moyen d'améliorer le service d'ISTC à sa clientèle, constitue également une priorité-clé de gestion interne.

Du point de vue des communications externes, la priorité consiste à mettre au point et à entretenir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, une image positive d'ISTC grâce à laquelle les Ministres et le personnel pourront efficacement s'attacher à leur mandat d'encourager la compétitivité internationale ainsi que l'excellence de l'industrie, des sciences et de la technologie canadiennes.

Les communications servent à la commercialisation des programmes ministériels et des services à l'intention de la clientèle d'ISTC; la diffusion des messages ministériels à l'intention des publics canadiens et mondiaux se font grâce à des conseils, des activités et des renseignements de haute qualité. Le budget de 1991 et le discours du Trône fourniront les messages sur la nécessité d'assurer la prospérité du Canada et d'élaborer un programme de croissance à long terme du niveau de vie, et on s'inspirera des consultations ultérieures avec les principaux intervenants. L'orientation des messages d'ISTC sera liée aux initiatives et aux prises de position du gouvernement du Canada en faveur de l'unité canadienne, du développement économique autochtone et du développement durable à long terme.

4. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le succès d'ISTC se mesurera en fonction de l'atteinte, à moyen terme, des priorités et des initiatives énumérées ci-dessus.

- Accroissement des ventes à l'exportation de biens et de services, particulièrement vers les marchés des États-Unis.
- Progrès concrets dans l'accès aux marchés d'Asie, d'Europe de l'Ouest et du Mexique.
- Collaboration plus étroite entre le rendement scientifique, technologique et industriel (progrès en matière de regroupements, de diffusion et d'application de la technologie), ainsi que meilleure compréhension par le public de l'importance de la S-T.
- Progrès des entreprises canadiennes dans le choix et l'acquisition des technologies à l'appui de leurs objectifs.
- Application accrue de la S-T afin de réaliser des gains de productivité et d'assainir l'environnement.
- Population active canadienne mieux en mesure de se servir de technologies, rendement amélioré de l'enseignement et de la formation, et perfectionnement plus poussé des techniciens et des technologues.
- Accroissement de la formation donnée sur place aux travailleurs par les entreprises canadiennes.
- Augmentation considérable du nombre de personnes hautement qualifiées, en particulier de femmes, en sciences naturelles et en génie.
- Connaissance améliorée des secteurs industriels, des marchés intérieurs et extérieurs, et des possibilités d'investissement et de technologie, ainsi que l'élaboration de stratégies sectorielles axées sur l'avenir.
- Progression de l'entrepreneurship et de la sensibilisation à la S-T.
- Meilleur accès et disponibilité de capitaux à l'intention des PME, en particulier celles qui sont fondées sur la connaissance ou la technologie.
- Progrès dans la suppression des obstacles interprovinciaux aux échanges commerciaux.
- Rôle efficace de défenseur au sein du gouvernement et de l'entreprise.
- Amélioration de l'autosuffisance de l'économie autochtone.

5. CONCLUSION

ISTC a considérablement progressé dans l'exécution de son mandat depuis l'annonce de la fusion du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie et du ministère de l'Expansion industrielle régionale au milieu de 1987. En outre, ce progrès s'est réalisé au cours de trois années successives de diminution des ressources.

Tel que mentionné dans la préface, les efforts accrus visant à établir des partenariats avec le secteur privé, ISTC et d'autres organismes du gouvernement sont essentiels si le Canada veut réussir à être compétitif au XXI^e siècle. Les priorités et les initiatives décrites dans le présent document proposent à chacun un défi d'importance.

Des détails supplémentaires sur les priorités et les plans respectifs de chacun des secteurs du Ministère sont disponibles. Pour les obtenir, le lecteur est prié de se reporter à la liste des personnes ressources. En outre, des renseignements supplémentaires apparaissent à la partie III du Budget des dépenses principal.

Personnes ressources

Industrie, Technologie et Opérations régionales	J. C. Mackay	1-613-954-3405
Terre-Neuve	F. J. Nolan	1-709-772-4866
Nouveau-Brunswick/Î.-P.-É.	Yvon Lavallée	1-506-857-6412
Nouvelle-Écosse	Bob Russell	1-902-426-3458
Québec	A. M. Willis	1-514-283-5938
Ontario	W. W. Cram	1-416-973-5001
Manitoba	R. Andersen	1-204-983-2300
Saskatchewan	W. A. Reid	1-306-975-4326
Alberta/T. N.-O.	G. Fields	1-403-495-4782
C.-B./Yukon	L. M. Russell	1-604-666-0434
Politique	R. G. Blackburn	1-613-954-3589
Sciences	R. Gualtieri	1-613-993-0037
Industries de biens d'équipement et de services	J. Banigan	1-613-954-3798
Tourisme	A. J. Cocksedge	1-613-954-3980
Développement régional de l'Ontario (FedNor)	H. McGonigal	1-705-942-1327
Programmes économiques des Autochtones	H. A. Reynolds	1-613-954-5430
Finances, Gestion du personnel et Administration	W. E. R. Little	1-613-954-2873
Communications	W. D. Grogan	1-613-995-8900

